

Hérouville Saint Clair, le 08/11/2022

Affaire suivie par :
Sylvie DUCHANGE
Virginie PANEL
Gestionnaires

L'Inspectrice d'académie
Directrice académique des services de l'Education
nationale du Calvados

Tél. 02 31 45 95 61
Mél. [dsden14-psep3@ac-normandie.fr](mailto:dsdn14-psep3@ac-normandie.fr)

à

DSDEN 14
2, Place de l'Europe
BP 90036
14200 Hérouville-Saint-Clair Cedex

Mesdames les enseignantes et Messieurs les
enseignants du premier degré public
S/C de Mesdames les Inspectrices et de Messieurs
les Inspecteurs de l'Education nationale en charge
de circonscription

Objet : mouvement interdépartemental - Rentrée 2023

Références :

- Loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances ;
- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports du 25 octobre 2021, BO spécial n° 6 du 28 octobre 2021 ;
- Note de service relative à la "Mobilité des personnels enseignants du premier degré - Rentrée scolaire 2023" du 20 octobre 2022, parue au BO n° 40 du 27 octobre 2022.

J'attire votre attention sur le fait que l'ensemble des règles et des procédures du mouvement interdépartemental, y compris le détail des éléments de barème, figurent désormais dans les Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, Annexe 1 Section 2.1 « L'organisation du mouvement interdépartemental ». La note de service ministérielle apporte, quant à elle, des précisions concernant le calendrier et les modalités techniques de connexion.

Je vous invite, par conséquent, à lire l'ensemble de ces informations avec la plus grande attention.

1) Précisions sur la procédure et le calendrier :

Lundi 14 novembre 2022	Ouverture de la plateforme « Info mobilité » ministérielle de 9h30 à 19h (tél : 01 55 55 44 44)
------------------------	---

Formulation des demandes

Mercredi 16 novembre 2022 12 heures	Ouverture des inscriptions dans l'application SIAM. Connexion via votre bureau virtuel : https://bv.ac-normandie.fr Possibilité à tout moment d'enregistrer, de consulter, de modifier ou d'annuler votre demande. → N'attendez pas le dernier moment pour saisir vos vœux en raison des risques d'encombrement du serveur.
Mercredi 7 décembre 2022 12 heures	Clôture des inscriptions dans l'application SIAM et fermeture de la plateforme « Info mobilité » ministérielle Ouverture de la cellule mouvement départementale : 02 31 45 95 61 - Sylvie DUCHANGE

Confirmation des demandes et transmission des pièces justificatives

A compter du jeudi 8 décembre 2022	Envoi de la confirmation de votre demande de changement de département dans votre boîte électronique I-prof → <u>Si vous n'avez pas reçu la confirmation de votre demande, veuillez sans délai prendre contact avec le PSEP</u>
------------------------------------	---

<p>Mercredi 14 décembre 2022 au plus tard</p>	<p>Date limite de retour de votre confirmation de demande de changement de département et des pièces justificatives Vous devez éditer, compléter et signer votre confirmation de demande puis la retourner <u>par voie postale (cachet de la poste faisant foi)</u>, accompagnée des pièces justificatives à la DSDEN du Calvados – PSEP - 2 place de l'Europe BP 90036 14208 Hérouville Saint Clair cedex → Le délai prévu pour le retour des documents étant court, il est vivement conseillé de préparer à l'avance vos pièces justificatives → <u>Toute confirmation de demande retournée hors délai entraînera l'annulation de votre participation au mouvement interdépartemental</u> → <u>Tout dossier incomplet ne pourra prétendre à une majoration de barème</u></p>
--	---

Demandes de modification et demandes tardives

<p>Lundi 16 janvier 2023 au plus tard</p>	<p>Date limite de réception des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale</p>
--	---

Phase de consultation des barèmes

<p>Mardi 17 janvier 2023</p>	<p>Affichage des <u>barèmes initiaux</u> dans l'application SIAM</p>
<p>Du Mardi 17 janvier au mardi 31 janvier 2023</p>	<p>Phase d'examen des demandes de correction de barème formulées par les enseignants → Le formulaire de demande de correction de barème vous sera transmis via I-prof le 17 janvier 2023 → Pour toute demande de correction de barème, vous devez transmettre ce formulaire, <u>au format Excel et exclusivement par voie électronique</u> à l'adresse dsden14-psep3@ac-normandie.fr, en joignant, si nécessaire les justificatifs complémentaires utiles → <u>A compter du mercredi 1^{er} février 2023, les barèmes ne sont plus susceptibles d'appel et sont arrêtés définitivement</u> → Une réponse individuelle vous sera apportée, via I-prof, au plus tard le lundi 06 février 2023</p>
<p>Lundi 06 février 2023</p>	<p>Affichage des <u>barèmes définitifs</u> dans l'application SIAM</p>

Demandes d'annulation de participation

<p>Vendredi 10 février 2023 au plus tard</p>	<p>Date limite de réception des demandes d'annulation de participation → Vous devez transmettre votre demande d'annulation de participation <u>exclusivement par voie électronique</u> à l'adresse dsden14-psep3@ac-normandie.fr</p>
---	--

Résultats

<p>Mardi 07 mars 2023</p>	<p>Diffusion individuelle des résultats aux candidats, par le ministère</p>
---------------------------	--

2) Demandes au titre du handicap :

Pour toute demande de bonification exceptionnelle de barème au titre du handicap, il convient de vous reporter à l'Annexe 1 alinéa 2.1.2.2.1 « Demandes formulées au titre du handicap » des Lignes directrices de gestion ministérielles mentionnées en référence, accessible via le lien suivant :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Special6/MENH2131955X.htm>.

Parallèlement à votre inscription en ligne, vous devez déposer **le mercredi 07 décembre 2022 au plus tard** un dossier de demande d'appui médical auprès du médecin de prévention, à l'aide du formulaire téléchargeable sur l'intranet, rubriques « Ressources Humaines », « Mouvement », « Personnels enseignants du 1^{er} degré public 14 », « Composition d'un dossier de demande d'appui médical pour mutation » accessible via le lien :

https://media.ac-normandie.fr/calvados/mouvement/dossier_appui_medical.doc?1667811255, sous pli cacheté avec la mention « confidentiel, secret médical ». Le médecin de prévention appréciera notamment si la demande correspond à un besoin expressément lié au handicap et non à une

convenance personnelle.

Vous devez transmettre le mercredi 14 décembre 2022 au plus tard, par voie postale, avec votre confirmation de demande de mutation signée, la copie de votre demande d'appui médical (sans documents et sans informations relevant du secret médical) à la DSDEN du Calvados – PSEP - 2 place de l'Europe BP 90036 14208 Hérouville Saint Clair cedex.

A toutes fins utiles, je vous rappelle les coordonnées de la MDPH du Calvados : 17 rue du 11 Novembre, 14000 CAEN ; Tél : 02 31 78 91 75, pour toutes les démarches concernant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou de l'invalidité.

3) Mouvement PoP (Mouvement national sur postes à profil) :

Les enseignants qui le souhaitent pourront parallèlement ou uniquement participer au mouvement PoP via l'application Colibris, accessible via le menu SERVICES d'I-prof, afin de postuler sur un ou plusieurs postes à profil d'autres départements ou du Calvados. Il est rappelé que l'acceptation d'un poste dans le cadre de ce mouvement est définitive et qu'elle entraîne le cas échéant l'annulation de la participation au mouvement interdépartemental. Les enseignants mutés via ce dispositif s'engagent à occuper le poste obtenu pendant 3 ans.

Calendrier du mouvement PoP :

Lundi 14 novembre	Ouverture de la plateforme ministérielle Info mobilité , accessible entre 9 h 30 et 19 h au 01.55.55.44.44
Mercredi 16 novembre 2022 à 12 heures (heure métropole)	Date de l'ouverture de l'application Colibris permettant aux enseignants de formuler leurs vœux dans le cadre du mouvement POP
Lundi 28 novembre 2022 à 12 heures (heure métropole)	Fin de la saisie des vœux de mutations sur l'application Colibris
Mercredi 7 décembre 2022 à 12 heures (heure métropole)	Fermeture de la plateforme ministérielle Info mobilité
À compter du lundi 28 novembre 2022	Instruction des dossiers de candidature par les services départementaux et organisation des entretiens avec les candidats
Courant janvier 2023	Communication des résultats

Des informations complémentaires sur ce mouvement seront disponibles sur le portail ministériel dédié accessible via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/le-mouvement-postes-profil-pop-325592>.

Signé Armelle FELLAHI

Copies pour information :

- Médecin de prévention
- DRH
- Conseillère ressources humaines de proximité



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Calvados

**Pôle de Service pour les
Enseignants du Premier
degré public du Calvados /
PSEP**